

Avis adopté

Séance plénière du 24 septembre 2025

La participation du public aux décisions impactant l'environnement

Déclaration du groupe CFE-CGC

Fidèle à ses positions, notre groupe réaffirme que la transition écologique ne pourra se concrétiser que par une démocratie sociale et environnementale renforcée, plaçant l'intérêt général au cœur des décisions.

Comme le souligne cet avis, la réussite de cette transition exige la mobilisation, l'implication et l'écoute de toutes les parties prenantes, afin que chaque voix contribue à bâtir un avenir durable.

Aussi, la participation du public ne doit pas se limiter à une formalité administrative : elle doit devenir un véritable outil de co-construction, garantissant transparence, qualité et légitimité des décisions.

Notre groupe appelle donc à :

- l'intégration de la dimension sociale à la transition écologique, en tenant compte des métiers, des besoins en formation, de la reconversion des filières et des conditions de travail ;
- la simplification et la stabilisation des procédures pour rendre la participation accessible et compréhensible ;
- la prise en compte des enjeux sociaux dans les études d'impact environnementales ;
- l'allocation de moyens suffisants pour former les citoyennes et citoyens aux enjeux environnementaux
- assurer la redevabilité des décideurs sur l'intégration des contributions citoyennes et syndicales.

Enfin, nous refusons toute marginalisation des corps intermédiaires, acteurs historiques du dialogue social et collectivement garants de l'intérêt collectif. Leur pleine intégration au sein des dispositifs participatifs est essentielle pour éviter que les décisions ne soient accaparées par quelques acteurs ou dispersées dans un débat public inefficace.

En clarifiant les enjeux majeurs de la participation du public et en proposant des orientations concrètes, cet avis trace la voie d'une transition écologique et sociale réussie.

Le groupe CFE-CGC apporte par conséquent son soutien aux préconisations proposées et votera en faveur de cet avis.